

LISTE PIECES A FOURNIR DOSSIER VIDEOSURVEILLANCE MOINS DE 8 CAMERAS

- ✓ **demande d'autorisation** d'un système de vidéosurveillance dûment complétée (cerfa n°13806*03 - à compléter à l'aide de la notice jointe)
- ✓ **modèle de l'affiche** ou du panneau d'information du public
- ✓ **plan de détail** faisant apparaître le nombre et l'implantation des caméras ainsi que les zones couvertes par celles-ci - Numéroté les caméras pour plus de lisibilité
- ✓ **attestation de conformité** d'un système de vidéosurveillance à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance établi par l'installateur si il est certifié **OU questionnaire** (cf. annexe 1 notice cerfa) précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques si l'installateur n'est pas certifié,
- ✓ si les opérations de vidéosurveillance portent (même en partie) sur la voie publique, joindre un plan de masse des lieux montrant les bâtiments du pétitionnaire et, le cas échéant, ceux appartenant à des tiers qui se trouveraient dans le champ de vision des caméras, avec l'indication de leurs accès et de leurs ouvertures ;
- ✓ si les opérations de vidéosurveillance portent (même en partie) sur la voie publique, joindre un plan de détail à une échelle suffisante montrant le nombre et l'implantation des caméras ainsi que les zones couvertes par celles-ci

LISTE PIECES A FOURNIR DOSSIER VIDEOSURVEILLANCE 8 CAMERAS OU PLUS

- ✓ **demande d'autorisation** d'un système de vidéosurveillance dûment complétée (cerfa n°13806*03 - à compléter à l'aide de la notice jointe)
- ✓ **modèle de l'affiche** ou du panneau d'information du public
- ✓ **plan de détail** faisant apparaître le nombre et l'implantation des caméras ainsi que les zones couvertes par celles-ci - Numéroté les caméras pour plus de lisibilité
- ✓ **attestation de conformité** d'un système de vidéosurveillance à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance établi par l'installateur si il est certifié **OU questionnaire** (cf. annexe 1 notice cerfa) précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques si l'installateur n'est pas certifié,
- ✓ **rapport de présentation** dans lequel sont exposées les finalités du projet au regard des objectifs définis par ladite loi et les techniques mises en œuvre, eu égard à la nature de l'activité exercée, aux risques d'agression ou de vol présentés par le lieu ou l'établissement à protéger
- ✓ si les opérations de vidéosurveillance portent (même en partie) sur la voie publique joindre un plan de masse des lieux montrant les bâtiments du pétitionnaire et, le cas échéant, ceux appartenant à des tiers qui se trouveraient dans le champ de vision des caméras, avec l'indication de leurs accès et de leurs ouvertures
- ✓ si les opérations de vidéosurveillance portent (même en partie) sur la voie publique, joindre un plan de détail à une échelle suffisante montrant le nombre et l'implantation des caméras ainsi que les zones couvertes par celles-ci